

12e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE



Partie 1: DONNÉES DE BASE

Titre de l'expérience : Budget participatif des écoles		
Nom de la ville/région : Paris		
Pays : France		
Institution candidate : Mairie de Paris – Cabinet de la démocratie locale, de la vie associative et de la jeunesse		
Date de début de l'expérience: 2016		
Date de fin : -		
Type de candidature	Nouvelle expérience	X
	Innovation sur une expérience existante	
Type d'expérience	Budget participatif	X
	Planification urbaine	
	Conseil	
	Espace / atelier pour le diagnostic, le suivi, etc ...	
	Audience/forum	
	Votation/référendum	
	Jurys citoyens	
	Gouvernement électronique/gouvernement ouvert	
	Initiatives citoyennes	
	Autres (indiquer lequel):	
Objectif de l'expérience innovante	Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation et intégrer la diversité comme critère d'inclusion	X
	Renforcement communautaire	
	Renforcement de la citoyenneté non organisée	
	Étendre les droits de la citoyenneté liés à la participation politique	X
	Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative	
	Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative	
	Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative	x
	Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative	
Cadre territorial	Ensemble du territoire	X
	Arrondissement	
	Quartier	
Domaine thématique	Gouvernance	

12e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE



	Éducation	X
	Transport	
	Gestion urbaine	
	Santé	
	Sécurité	
	Environnement et agriculture urbaine	
	Nouveaux mouvements sociaux et associationnisme	
	Culture	X
	Logement	
	Création d'emploi	
	Décentralisation	
	Développement local	
	Formation/préparation	X
	Economie et finances	
	Normes juridiques	
	Inclusion sociale	
	Tous	
	Autres	

Partie 2: DESCRIPTION DE L'EXPÉRIENCE (maximum 4 pages)

Objectifs

Objectif principal de l'expérience innovante:

Choisissez l'un des objectifs énumérés dans la partie 1 que vous jugez le plus important

Comme tout outil d'expression et de participation à la chose publique, les budgets participatifs font face à l'enjeu d'une appropriation large et égalitaire. Développer un budget participatif dans les écoles permet selon nous de répondre à cet objectif de diffusion de la participation à tous les profils sociaux en proposant une formation à la citoyenneté dès le plus jeune âge à travers l'exercice du débat et du vote. La dimension pédagogique du dispositif en fait donc un outil au service d'une participation durable, inscrite dans la culture de tous et égalitaire.

Comment cet objectif a-t-il été atteint?

Cet objectif a été atteint en encourageant la pratique du débat et du vote dans les écoles, dont 83% ont adopté le budget participatif. Les écoles envoient à la Ville un document intitulé « Mon budget participatif » où elles détaillent sous format écrit ou vidéo (souvent réalisé avec les enfants), le projet pédagogique qui a accompagné la mise en place du budget participatif. Ainsi, elles sont encouragées à mener une réflexion et une expérimentation sur la formation à la citoyenneté qui est selon nous un élément clef de l'égalité dans la participation politique.

Dans quelle mesure cet objectif a-t-il été atteint?

12e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »



FICHE DE CANDIDATURE

La formation à la citoyenneté s'inscrit dans le long terme et mise sur les enfants pour construire une culture plus démocratique et égalitaire. L'objectif de court terme était celui de la participation d'un grand nombre d'écoles : il a été largement atteint avec la participation chaque année de plus de 80% des écoles, soit environ 66 150 enfants.

Dimensions de l'expérience

Quel est l'élément le plus innovant de l'expérience?

Expliquez ce que vous considérez comme le plus novateur de la pratique. Vous ne devez pas répéter ce que vous avez déjà présenté dans la candidature initiale via la plateforme PARTICIPATE OIDP (le jury aura un accès direct à cette proposition). Il ne suffit pas d'expliquer que c'est la première fois qu'une pratique de ce type est mise en place dans votre ville, ville ou région. Cependant, il sera considéré comme innovant si cela a signifié une adaptation significative du type de pratique au contexte particulier.

Les budgets participatifs essaient dans le monde et font tous face à la question d'une appropriation inégale et souvent faible du dispositif. Créer un budget participatif des écoles est une pratique innovante à ce titre car elle mêle l'outil à une dimension pédagogique et à une institution (l'école) qui en permet une très large diffusion. Donner une véritable responsabilité aux enfants avec un budget et des réalisations visibles de leurs décisions est une manière innovante de les sensibiliser aux enjeux de la démocratie. Le processus de débat qui accompagne cette responsabilisation permet en outre de les former à l'écoute et à l'argumentation ainsi qu'à l'idée d'un intérêt général qui doit servir de principe aux décisions démocratiques. Cibler les enfants comme acteurs d'un dispositif participatif est innovant et prometteur car cela permet enfin d'inscrire durablement une culture de la participation dans la société.

Dans quelle mesure la procédure est-elle transférable?

Expliquez dans quelle mesure l'expérience a la capacité de permettre la répétition des éléments essentiels qui se forment dans un contexte différent de sa création, avec beaucoup de chances de succès. Quels éléments pensez-vous sont répliquables? Comment l'information est-elle accessible par d'autres institutions?

Notre catalogue de projets, notre charte, nos affiches sont disponibles de sorte que d'autres institutions peuvent s'en inspirer. En outre, une importante liberté est laissée aux écoles de sorte que ce dispositif est facilement répliquable dans des pays aux fonctionnements pédagogiques divers.

Pourquoi considérez-vous que l'expérience est faisable?

Explique comment, au moment de la conception, le contexte économique, technique, organisationnel et sociopolitique dans lequel elle a été réalisée a été pris en compte et comment cela a augmenté les probabilités de succès de l'expérience. Quelles mesures ont été prises en anticipation du contexte?

Notre expérience précédente du budget participatif, déjà implanté à Paris depuis 2014 nous a permis d'adapter ce projet à l'environnement particulier qu'est l'école.

12e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »



O I D P

FICHE DE CANDIDATURE

Du point de vue technique, la durée d'instruction de projets créés de toute pièce nous a semblée trop longue par rapport à la scolarité des enfants, d'où la décision de ne pas leur faire inventer eux-mêmes les projets. Les projets co-construits avec les services de la Ville, l'Académie de Paris et les équipes pédagogiques ont ainsi été pensés avec le contexte technique et organisationnel de l'école et de la scolarité des enfants. Ils sont ainsi réalisables dans l'environnement architectural et pédagogique de chaque établissement de sorte que leur mise en œuvre est possible rapidement afin que les enfants voient l'impact de leur vote.

Comment l'expérience a-t-elle été articulée avec d'autres acteurs et processus?

Expliquez comment l'expérience a été articulée avec différents acteurs et processus simultanés ou préexistants. Expliquer le degré de succès de cette articulation.

L'expérience a été pensée comme faisant partie d'une conception globale de la citoyenneté active incarnée notamment par le budget participatif de la Ville. A travers l'idée que participer s'apprend, qu'on devient citoyen grâce à des habitudes de dialogue et de participation à des projets collectifs, il nous a semblé qu'étendre le dispositif aux enfants était une bonne manière de promouvoir cet enseignement. Le budget participatif est donc articulé à tous les autres processus participatifs dans la mesure où il forme les enfants à leur bonne utilisation, leur apprend à se les approprier. C'est aussi une manière de faire connaître le budget participatif de la Ville dans l'ensemble des familles par le biais des enfants.

Enfin, comme nous l'avons déjà noté, le dispositif a été pensé en concertation avec tous les acteurs concernés : les équipes pédagogiques, enseignants de l'éducation nationale, l'Académie de Paris, et la Direction des Affaires Scolaires de la Ville. Le dispositif s'inscrit aussi dans les transformations actuelles de l'école, où des temps périscolaires ont été établis pour instaurer des activités diversifiées (musique, sport, culture..). Les projets du budget participatif des écoles peuvent aussi bien s'inscrire dans les temps de classe que dans les temps d'activité périscolaire.

Quel a été le niveau de coresponsabilité?

Expliquer le type d'implication d'autres acteurs politiques ou techniques et des citoyens (organisés et non organisés). Quels rôles ces participants ont-ils assumés?

Plusieurs acteurs ont été associés à différents niveaux. D'abord, comme pour l'ensemble du budget participatif, le Cabinet a travaillé en étroite collaboration avec les services techniques de la Ville, notamment la Direction des Affaires scolaires mais aussi l'ensemble des services concernés par les projets. Ensuite la confection du catalogue se fait grâce à des groupes de travail avec des agents de la Ville, des fonctionnaires du Rectorat, des enseignants et des chargés d'activités périscolaires. Les 4 thématiques (une école du numérique, une école de l'expérimentation, une école sportive et une école agréable) ont été définies conjointement, ainsi que l'ensemble des projets qui les déclinent.

12e PRIX « BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE »

FICHE DE CANDIDATURE



Ensuite les enfants sont responsables du choix des projets.

Quels mécanismes d'évaluation et de responsabilisation ont été utilisés?

Expliquez le type d'évaluation et de reddition de comptes qui font partie de la planification de l'expérience et comment c'est développée dans la pratique. Vous pouvez mentionner quelques résultats pour illustrer. Comment l'information a-t-elle été diffusée au public? Comment le retour a-t-il été fait à la citoyenneté une fois la procédure terminée? Qui a évalué la qualité de la procédure et les résultats (par exemple, combien de personnes ont participé, quels profils, comment ont-ils perçu le processus?) Quelles ont été certaines des conclusions de l'évaluation (si elles existent actuellement et si non quand sont-ils censés se rencontrer)?

Les écoles doivent fournir à la Ville un document intitulé « Mon budget participatif » à l'issue du processus. Ce document (audio, écrit, ou vidéo) détaille la mise en œuvre du dispositif, le projet pédagogique qui l'a accompagnée, l'organisation des débats (nombre, forme...) et du vote et le projet sélectionné. La Ville peut ainsi évaluer les projets les plus choisis, les méthodes les plus adaptées pour les enfants, et utiliser ces documents pour aider d'autres écoles à mettre en place le budget participatif et donc augmenter le nombre de participants (actuellement 83%).

L'information est diffusée chaque année via les directeurs d'écoles et le Rectorat.

Les résultats et le suivi des projets sont analysés par les services de la Ville et le Cabinet.

Nous avons par exemple pu faire évoluer le catalogue pour faire émerger de nouveaux projets et corriger ceux dont la mise en œuvre était trop longue. Nous avons aussi pu faire évoluer le calendrier en constatant que les délais étaient trop long : à l'origine le vote des enfants avait lieu en fin d'année puis les projets étaient validés au Conseil de Paris en décembre et les projets livrés seulement en février de l'année d'après. Désormais nous demandons aux enseignants de faire le vote en avril pour que les projets soient livrés dès septembre, une temporalité plus adaptée à la scolarité des enfants.